

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-TITE-DES-CAPS
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Procès-verbal de la session spéciale du Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps tenue à l'Hôtel de ville le 28 septembre 2017 à 20 h.

Formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire M. Majella Pichette et à laquelle les Conseillers suivants sont présents:

M. Ghislain Lachance	Mme Anne-Marie Asselin
M. Normand Duclos	M. Reynald Cormier
M. Christian Lebel	M. Éric Lachance

Ainsi que: M. Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier

Il a été ordonné et statué ce qui suit:

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Rés. # 10792)

Considérant que l'avis de convocation, pour la présente séance spéciale, a été signifié à tous les membres du Conseil municipal dans la façon et dans les délais prescrits ;

Par conséquent, il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté ci-dessous :

1. Ordre du jour
 2. Annulation du procès-verbal de la séance spéciale du 11 septembre 2017
 3. Présentation du projet de règlement # 501-2017 – achat de 2 camions incendie soient un camion-citerne et un camion unité d'urgence, usagés
 4. Adoption du projet de règlement # 501-2017
 5. Levée de l'assemblée
- Madame Anne-Marie Asselin, Conseillère, quitte son siège et la salle. Il est 20 h 05.

2. ANNULATION DU PROCÈS-VERBAL
SÉANCE SPÉCIALE DU 11 SEPTEMBRE 2017 (Rés. # 10793)

Considérant que le Conseil municipal a tenu une séance spéciale le 11 septembre dernier ;

Considérant que l'avis de convocation lors de la séance du 11 septembre dernier a été donné par voie électronique seulement ;

Considérant que le Code municipal prévoit qu'un avis de convocation lors d'une séance spéciale doit être notifié en personne ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps annule donc le procès-verbal complet de la séance spéciale qui s'est tenue le lundi 11 septembre dernier. Donc, par la présente, tous les points traités ainsi que toutes les résolutions adoptées sont annulés.

3. PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 501-2017
Achat de 2 camions incendie soient camion-citerne et camion unité d'urgence

Monsieur Majella Pichette, Maire, résume le dossier, fait la lecture et la présentation du projet de règlement d'emprunt # 501-2017 devant l'assemblée.

Ce projet de règlement vise l'achat de deux (2) camions incendie, soient un de type camion-citerne et un autre de type camion unité d'urgence usagés, selon les soumissions reçues lors de l'appel d'offres lancé par la Municipalité.

Après toutes les explications du dossier, le Conseil municipal procède à l'adoption du projet de règlement # 501-2017.

4. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 501-2017 (Rés. # 10794)

Considérant que chacun des membres du Conseil municipal a reçu, au préalable, une copie du projet de règlement d'emprunt # 501-2017 visant une dépense de 268 000 \$ et un emprunt de 268 000 \$ afin de faire l'achat de deux (2) camions incendie, soient un camion-citerne et un camion unité d'urgence, usagés ;

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de l'assemblée régulière du 7 août dernier ;

Considérant qu'une présentation du projet de règlement # 501-2017 et les explications nécessaires ont été données devant l'assemblée lors de cette séance publique du 28 septembre 2017 ;

Considérant tout le processus qu'a engendré, depuis plusieurs mois, le dossier d'analyse pour le changement de camions incendie ;

Considérant certaines mesures et obligations découlant du nouveau schéma de couvertures de risques incendie que la MRC de La Côte-de-Beaupré a présenté à la Municipalité dernièrement ;

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu majoritairement

Pour : M. Ghislain Lachance	Contre : Normand Duclos
M. Reynald Cormier	Christian Lebel
M. Éric Lachance	

Que le Conseil municipal adopte le projet de règlement # 501-2017 décrétant une dépense de 268 000 \$ et un emprunt de 268 000 \$ pour faire l'achat de deux (2) camions incendie soient un camion-citerne et un camion unité d'urgence, usagés.

Que le projet de règlement # 501-2017 fait partie intégrante de la présente comme si au long reproduit.

- Madame Anne-Marie Asselin, Conseillère, revient à son siège, il est 20 h 10.

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (Rés. # 10795)

Il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

Que l'assemblée soit et est levée. Il est 20 h 12.

Je soussigné, Majella Pichette Maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*.

M. Majella Pichette, Maire

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et Secrétaire-trésorier